NOTE D'INFORMATION

BMCI TRESO PLUS

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
CIH CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas MERTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26090 en date du 22/04/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CIH CAPITAL MANAGEMENT** sise à **25 Boulevard AL Massira Al Khadra** représentée par **MOHAMMED LAMRINI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Directeur Général
de la Filiale CIH Capital Management
M. Mohammed LAMRINI

Stés CIH CAPITAL MANAGEMENT
Tél : 05 22 99 52 00
Fax : 05 22 99 53 93
Capital : 4.000.000,DH
R. C. : 10375

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BMCI TRESO PLUS**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030736**
- Date et référence de l'agrément : **29/01/2026, GP26008**
- Date de création : **24/08/2004**
- Siège social : **25 Boulevard AL Massira Al Khadra**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **5.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **CIH CAPITAL MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire représenté par **Pierre Fonteneau.** : **BMCI** sise à **26 - Nation Unies - Casablanca,**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Mohammed LAMRINI	05 22 92 69 00
BMCI	Samir MEZZINE	05 22 46 10 00

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0**
- Sensibilité max : **0.5**
- Indice de référence : **Taux de référence sur le marché interbancaire au jour le jour (publié par Bank Al Maghrib).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion de la SICAV est de procurer aux actionnaires un rendement supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 La SICAV investit en permanence la totalité de ses actifs, hors parts ou actions d'« OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat, dont 50% au moins d'une durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

 La SICAV pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et des opérations de pension selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.

 La SICAV ne pourra pas investir dans les parts ou actions d'OPCVM.

 L'univers d'investissement de la SICAV contiendra les éléments suivants :

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

 - Dépôts à Terme dont la durée ne peut excéder 12 mois.
- Durée de placement recommandée : **à partir de 1 jour**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **11/10/2004**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **Diffusion quotidienne de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat par voie d'affichage dans les locaux de CIH CAPITAL MANAGEMENT et le réseau bancaire BMCI et publiées quotidiennement sur le site électronique de la société de gestion. La valeur liquidative et les commissions de souscription et de rachat seront publiées dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CIH CAPITAL MANAGEMENT et par le réseau bancaire BMCI au plus tard à 11h30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.**
- Affectation des résultats : **La SICAV opte pour la capitalisation des résultats. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

SH

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Non concerné.**

- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion sont de 2% maximum par an et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de gestion (Société de Gestion)	Prestation de CIH CAPITAL MANAGEMENT= Taux de frais de gestion – (1) – (2) – (3) – (4) – (5)
Frais du Dépositaire (1)	0,05% HT
Commissions AMMC (2)	0,025% HT
Frais Maroclear (3)	3 600 dh HT annuel + partie variable selon conditions en vigueur
Frais Commissaires aux Comptes (4)	15 000 dh HT annuel
Frais de Publication (5)	20 000 dh HT annuel